



2, place de l'Eglise
L-9391 Reisdorf
Tel: 83.62.21/Fax: 86.92.30
E-mail: commreis@pt.lu

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux prescriptions de l'article 60 paragraphe 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que

Suivant décision 103275/09 en date du 1 septembre 2022, le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a accordé une autorisation pour la restauration de la zone riveraine emportée par l'inondation et le dépôt temporaire pour matériaux sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Reisdorf : section C de Reisdorf (Ernzwiesen).

Le public pourra consulter le texte de l'autorisation à la maison communale pendant le délai de 03 mois.

Reisdorf, le 15 septembre 2022

Le Bourgmestre

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Schilt', written over a faint grid background.

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.